

Pièce Jointe n°9

Avis des maires sur la remise en état du site en fin d'exploitation

(1° du I de l'article 4 du décret n°2014-450 et le 7° du I de l'article R. 512-6 du code de l'environnement)

Les demandes d'avis ont été envoyées (cf. pièce jointe).

Les avis des maires seront transmis dès leur réception, ou réputés émis en l'absence de réponse sous 45 jours.



COURRIER RAR N° 1A18441525860

Mairie de ROUBAIX
A l'attention de Mr le MAIRE
17 Grand 'Place
BP 737
59 100 ROUBAIX

Nos réf. : MG/LL59/180621

Lyon, le 18 JUIN 2021

Affaire : LA LAINIERE

Objet : Projet d'entrepôt soumis à enregistrement au titre des ICPE – Proposition sur la remise en état du site

Monsieur le Maire,

dans le cadre de notre projet d'implantation d'un entrepôt, sur le site de la Lainière sur les communes de Roubaix et Watrelos, soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement.

Notre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif est que le terrain soit laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt et compatible avec la vocation de la zone UOP5 du PLU : usage futur de type activités économiques ou opérations mixtes.

Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- l'évacuation des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- les interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserons un « mémoire de cessation d'activités » adressé au Préfet, aux mairies et à la DREAL qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier, auquel cas votre avis sera réputé émis d'office.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Lyon, le 18 JUIN 2021

Maud GEORGE LIN
Responsable de Programmes
07 85 80 10 56
m.georgelin@4arc.fr

ADM08.

SCCV LL59 | Chez KSI | 67, Quai Charles de Gaulle | 69006 LYON | Tél. +33 (0)4 37 420 420 | Fax : +33 (0)4 72 44 30 29
Siret : en cours immatriculation | RCS de Lyon | APE : en cours immatriculation

Cette communication est confidentielle. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Notez que l'utilisation ou la divulgation non autorisées de la présente communication ou de sa substance, son sens ou son objet, ou même la seule divulgation de son existence, sont illicites.

Mairie de WATTRELOS
A l'attention de Mr le MAIRE
Place Jean Delvainquièrre
59 150 WATTRELOS

Nos réf. : MG/LL59/180621

Lyon, le 18 JUIN 2021

Affaire : LA LAINIERE

Objet : Projet d'entrepôt soumis à enregistrement au titre des ICPE – Proposition sur la remise en état du site

Monsieur le Maire,

dans le cadre de notre projet d'implantation d'un entrepôt, sur le site de la Lainière sur les communes de Roubaix et Wattrelos, soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement.

Notre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif est que le terrain soit laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt et compatible avec la vocation de la zone UOP5 du PLU : usage futur de type activités économiques ou opérations mixtes.

Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- l'évacuation des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- les interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserons un « mémoire de cessation d'activités » adressé au Préfet, aux mairies et à la DREAL qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier, auquel cas votre avis sera réputé émis d'office.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Lyon, le 18 JUIN 2021

Maud GEORGELIN
Responsable de Programmes
07 85 80 10 56
m.georgelin@aprcv.fr

ADM08.

SCCV LL59 | Chez ASI | 67, Quai Charles de Gaulle | 69006 LYON | Tél. +33 (0)4 37 420 420 | Fax : +33 (0)4 72 44 30 29
Siret : en cours immatriculation | RCS de Lyon | APE : en cours immatriculation

Cette communication est confidentielle. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Notez que l'utilisation ou la divulgation non autorisées de la présente communication ou de sa substance, son sens ou son objet, ou même la seule divulgation de son existence, sont illicites.

COURRIER RAR N° 1A18441525877

A l'attention de Monsieur le Directeur GENERAL
La Ville Renouvelée
75 Rue de Tournai
CS – 40117 TOURCOING

Nos réf. : MG/LL59/180621

Lyon, le 18 JUIN 2021

Affaire : LA LAINIERE

Objet : Projet d'entrepôt soumis à enregistrement au titre des ICPE – Proposition sur la remise en état du site

Monsieur le Président,

dans le cadre de notre projet d'implantation d'un entrepôt, sur le site de la Lainière sur les communes de Roubaix et Wattrelos, soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement.

Notre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif est que le terrain soit laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt et compatible avec la vocation de la zone UOP5 du PLU : usage futur de type activités économiques ou opérations mixtes.

Dans le cadre d'une cessation d'activités, les mesures proposées porteront notamment sur :

- l'évacuation des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- les interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Dans un délai de trois mois avant l'éventuelle cessation effective d'activités, nous réaliserons un « mémoire de cessation d'activités » adressé au Préfet, aux mairies et à la DREAL qui fera le point précis sur les actions engagées pour assurer la sécurité environnementale du site.

Conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier, auquel cas votre avis sera réputé émis d'office.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Lyon, le 18 JUIN 2021

Maud GEORGIN
Responsable de Programmes
07 85 80 11 56
m.georgin@aprc.fr

ADM08.

SCCV LL59 | Chez KSI | 67, Quai Charles de Gaulle | 69006 LYON | Tél. +33 (0)4 37 420 420 | Fax : +33 (0)4 72 44 30 29
Siret : en cours immatriculation | RCS de Lyon | APE : en cours immatriculation

Cette communication est confidentielle. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Notez que l'utilisation ou la divulgation non autorisées de la présente communication ou de sa substance, son sens ou son objet, ou même la seule divulgation de son existence, sont illicites.